

idée du Noviciat. Voici au reste la définition qu'en donnent nos Constitutions :

“ La fin propre du Noviciat est la formation spirituelle des aspirants. Ils prennent pour modèles les Apôtres que Notre-Seigneur réunit autour de lui durant sa vie mortelle et se forment, sous la conduite et la grâce de ce divin Chef, à toutes les vertus chrétiennes et apostoliques, en particulier à l'amour de Dieu et à celui des âmes. Ainsi, en se sanctifiant eux-mêmes, ils se préparent à devenir les coopérateurs de Dieu, pour répandre la vie divine sur les brebis perdues auxquelles ils seront envoyés. ”

Je n'ajouterai qu'un mot fondé sur une assez longue expérience. Tous ceux qui arrivent sincèrement résolus à se donner à Dieu sans réserve trouvent l'année de Noviciat courte et douce, alors même que quelques tentations viendraient à en troubler le calme et la sérénité. Mais si par hasard quelqu'un manque de ces dispositions et si l'atmosphère de la maison ne les lui inspire pas dès le début, il ne tarde pas à éprouver du malaise, de l'ennui, et à se retirer, ne se trouvant pas à sa place; ce qui est vrai, car on n'entre dans une société apostolique, et surtout on n'y reste que pour se sanctifier soi même et se rendre apte à travailler plus tard par la prière et la parole, par l'exemple et la charité, à la conversion et au salut des infidèles. Tel doit-être l'esprit des Missionnaires d'Afrique.

Si donc, à la fin de l'épreuve, ils sont reconnus dignes d'être admis dans la Société, les aspirants s'engagent l'OEuvre par le serment suivant :

“ En présence de mes Frères assemblés, moi, N. N. fais
“ serment sur les Saints Évangiles de me consacrer jusqu'à
“ la mort à l'OEuvre des Missions d'Afrique, selon les
“ Constitutions de la Société des Missionnaires, placée sous
“ la protection de Marie-Immaculée. Reine de l'Afrique.
“ En conséquence, je promets et jure au Supérieur de la
“ dite Société soumission et obéissance pour tout ce qui con-
“ cerne la pratique du zèle apostolique et de la vie commu-
“ ne, selon les mêmes Constitutions. ”